

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

Nombre de Conseillers :
en exercice 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET :

N°DCM2024-29

Tarification des évènements culturels

L'an deux mille vingt-quatre -----
le quatre avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valérie CHAUVIGNÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF informe le Conseil Municipal que la commune organise chaque année des évènements culturels gratuits de qualité qui représentent un coût non négligeable pour le budget.

Il apparaît aujourd'hui important, à l'instar des autres services à la population, de créer une tarification pour ces animations.

La commission « Culture, Vie Locale, Associative et Sportive » a étudié ce sujet lors des réunions du 23 janvier et 19 mars 2024.

Il s'agit de participer à l'effort collectif de la réduction des dépenses pour plus d'équité, valoriser la programmation de qualité déjà proposée et également de mettre en valeur certains évènements et d'avoir une certaine égalité entre les citoyens.

Après plusieurs échanges et réflexions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer une tarification à 10 € pour le concert d'automne, le théâtre et le concert de poche public à partir des prochaines programmations de 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD



La Secrétaire,
Valérie CHAUVIGNÉ



Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le : 11/04/24

Publié le : 11/04/24

Le Maire,
Marin GAILLARD